



## Résiliation mandat de vente simple avant 3 mois

Par **Margot47**, le **26/01/2011** à **16:33**

Bonjour,

J'ai signé presque forcée par des appels soutenus, 1 mandat de vente le 10 novembre, 2 le 26 novembre et un autre le 10 décembre pour la vente de mon appartement. Je n'ai jamais eu de visites depuis, ni d'appels, ni de rendez-vous. Je voudrais résilier ces mandats. Puis-je le faire avant les 3 mois ? Sur 3 mandats il est noté que les 3 mois sont irrévocables, sur un autre qu'il peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception.

Aujourd'hui je viens d'avoir une discussion assez vive avec une de ces agences pour leur demander ce qui se passe. Celle-ci me dit que je n'ai rien voulu savoir pour baisser mon prix. Je tombe des nues... Jamais je n'ai été contactée pour qu'on me conseille de baisser le prix, cela fait 2 mois de silence total. Le prix avait été convenu à la signature avec la commission d'agence. A l'époque, j'avais demandé que les agences baissent leur commission, mais elles m'ont dit que c'était pour elle une marge de négociation, donc on y touchait pas. L'une d'elle s'est permis de baisser le prix sans me prévenir. Que dois-je faire ? C'est pourquoi je ne désire plus travailler avec elles.

Merci pour votre réponse.